

**BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS
DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

**BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS
DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Bravo Bureau des Regroupements des Artistes Visuels de l'Ontario

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Bravo Bureau des Regroupements des Artistes Visuels de l'Ontario (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



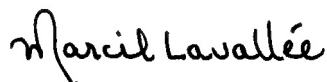
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organismes sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 16 mai 2023

BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

3

	2023	2022
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	134 777 \$	124 199 \$
Cotisations des membres	4 676	3 882
Autres	13 515	4 937
	152 968	133 018
CHARGES		
Administration (annexe B)	67 723	65 481
Frais d'administration imputés aux projets (note 3)	(40 794)	(39 222)
	26 929	26 259
Projets (annexe C)	120 902	107 235
	147 831	133 494
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	5 137 \$	(476) \$

BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

4

	Non affecté	Fonds de réserve	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	18 341 \$	7 200 \$	25 541 \$	26 017 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 137	-	5 137	(476)
Affectation interne (note 6)	7 200	(7 200)	-	-
SOLDE À LA FIN	30 678 \$	- \$	30 678 \$	25 541 \$

BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

5

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	55 741 \$	104 182 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	9 269	7 077
Subvention à recevoir – Conseil des arts de l'Ontario	17 500	-
	82 510 \$	111 259 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 695 \$	24 447 \$
Contributions et comptes à payer aux régions (note 4)	15 238	20 273
Subventions reportées (note 5)	33 899	33 500
Produits reportés	-	7 498
	51 832	85 718
ACTIF NET		
Non affecté	30 678	18 341
Affectation interne (note 6)		
Fonds de réserve	-	7 200
	30 678	25 541
	82 510 \$	111 259 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

Jacques Descoteaux, administrateur

S. Hinch, administrateur

BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

6

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 137 \$	(476) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(2 192)	(2 459)
Subvention à recevoir – Conseil des arts de l'Ontario	(17 500)	-
Frais payés d'avance	-	150
Créditeurs et frais courus	(21 752)	21 745
Contributions et comptes à payer aux régions	(5 035)	400
Subventions reportées	399	9 783
Produits reportés	(7 498)	6 498
	(53 578)	36 117
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(48 441)	35 641
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	104 182	68 541
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	55 741 \$	104 182 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Bravo Bureau des Regroupements des Artistes Visuels de l'Ontario, une société privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, a été créée dans le but de promouvoir les intérêts et la profession des artistes francophones de l'Ontario en arts visuels, arts médiatiques et métier d'arts. Bravo Bureau des Regroupements des Artistes Visuels de l'Ontario est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions selon la méthode du report. Les subventions affectées aux charges d'exercices futurs sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues. Les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses charges d'administration selon des clés de répartition qu'il juge adaptées à chaque type de charge qu'il utilise. La clé de répartition utilisée pour ventiler certaines charges est la suivante :

- Les honoraires de la direction générale (75 % des honoraires totaux) et les autres frais d'administration (20 % des frais d'administration totaux excluant les honoraires de la direction générale) sont ventilés aux projets spéciaux tel que prévu au budget annuel approuvé par le conseil d'administration. Les honoraires de la direction générale et les frais d'administration sont ventilés proportionnellement parmi les quatre projets effectués au cours de l'exercice (2022 : ventilés entre trois projets).

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où elles sont acquises. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, il n'y a eu aucun achat d'immobilisations (2022 : - \$).

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse ainsi que des comptes et subventions à recevoir.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

9

3. VENTILATION DES CHARGES

Une portion des honoraires professionnels de la direction générale (contractuels) et des autres frais d'administration, pour un montant total de 40 794 \$ (2022 : 39 222 \$) provenant de la rubrique « Administration », a été ventilée aux projets comme suit :

	Honoraires de la direction générale	Autres frais d'administration	2023 Total
Symposium 30e	9 290 \$	909 \$	10 199 \$
Grande Consultation et Grand Rassemblement	9 290	909	10 199
Livre commémoratif 30e	9 289	909	10 198
Autres projets	9 289	909	10 198
	37 158 \$	3 636 \$	40 794 \$

	Honoraires de la direction générale	Autres frais d'administration	2022 Total
Expositions régionales 30e	11 876 \$	1 198 \$	13 074 \$
Symposium 30e	11 876	1 198	13 074
Livre commémoratif 30e	11 875	1 199	13 074
	35 627 \$	3 595 \$	39 222 \$

4. CONTRIBUTIONS ET COMPTES À PAYER AUX RÉGIONS

L'organisme détient certains montants pour le compte des régions. Pour Bravo-Sud, Est, Centre et Nord, les montants seront versés lorsqu'ils seront réclamés par les régions. Les contributions à remettre se détaillent comme suit :

	2023	2022
Bravo-Centre	2 488 \$	3 247 \$
Bravo-Nord	549	394
Bravo-Sud	9 257	9 009
Bravo-Est	2 944	7 623
	15 238 \$	20 273 \$

BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

10

5. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes des subventions reportées sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	33 500 \$	23 717 \$
Plus : sommes reçues au cours de l'exercice	59 494	58 300
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(59 095)	(48 517)
Solde à la fin	33 899 \$	33 500 \$

Le solde des subventions reportées se détaille comme suit :

	2023	2022
Conseil des arts du Canada - Symposium 30e	17 500 \$	10 000 \$
Patrimoine Canada Projet - Fonds d'ouverture	16 399	-
Ministère du Patrimoine canadien - Projet 30e	-	23 500
	33 899 \$	33 500 \$

6. AFFECTATION INTERNE

Fonds de réserve

Le Fonds de réserve créé le 31 mars 2022 a été utilisé pour financer le symposium Art : entre émotions et langues, qui a eu lieu à Toronto du 5 au 7 avril 2022. Le conseil d'administration a approuvé un transfert de 7 200 \$ du Fonds de réserve vers le Fonds non affecté en date de 31 mars 2023.

7. HONORAIRES ET AUTRES FRAIS VERSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le tableau qui suit présente un sommaire des honoraires et autres frais versés à la direction générale au cours de l'exercice :

	2023	2022
Honoraires (contractuels)	49 544 \$	47 503 \$
Loyer	2 523 \$	2 445 \$

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange.

BRAVO BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

11

	2023	2022
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Ministère du Patrimoine canadien	85 095 \$	76 317 \$
Conseil des arts de l'Ontario (CAO)	39 682	41 882
Conseil des arts du Canada (CAC)	10 000	6 000
	134 777 \$	124 199 \$

ANNEXE B - ADMINISTRATION

Contractuels	49 544 \$	47 503 \$
Frais de bureau	3 968	3 315
Honoraires professionnels	3 950	3 820
Assurances	2 581	2 431
Loyer	2 523	2 445
Honoraires de consultation	2 390	1 100
Divers	1 093	1 037
Site Web	1 044	3 447
Publicité et promotion	260	-
Assemblée annuelle	250	250
Télécommunications	120	133
	67 723 \$	65 481 \$

ANNEXE C - PROJETS

Symposium 30e	53 357 \$	52 032 \$
Grande Consultation et Grand Rassemblement	38 910	-
Livre commémoratif 30e	10 631	22 207
Activités régionales	3 132	3 880
Expositions régionales 30e	-	28 921
Autres	14 872	195
	120 902 \$	107 235 \$
